



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **LE CLUB DE PARIS ACCORDE UNE ANNULATION DE DETTE A LA REPUBLIQUE TOGOLAISE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE RENFORCEE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRES ENDETTES**

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris et de la République Togolaise se sont réunis le 16 décembre 2010 et ont convenu d'une annulation de dette suite à l'atteinte par le Togo du Point d'Achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE renforcée) le 14 décembre 2010.

Afin de contribuer à restaurer la soutenabilité de la dette de la République Togolaise, les créanciers du Club de Paris ont décidé d'annuler 203 millions de dollars, ce qui représente l'effort incombant au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Les créanciers ont salué l'engagement des autorités de la République Togolaise à rechercher un traitement comparable de tous leurs autres créanciers extérieurs (notamment des pays créanciers non membres du Club de Paris).

Les créanciers du Club de Paris ont également exprimé leur intention d'accorder un allègement de dette additionnel sur une base bilatérale, pour un montant de 404 millions de dollars.

Grâce à cet accord et aux efforts bilatéraux additionnels, la dette de la République Togolaise à l'égard du Club de Paris sera réduite de 95%.

Les créanciers du Club de Paris ont salué la détermination de la République Togolaise à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue et durable, dans un contexte économique international difficile.

### **Notes de contexte**

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au traitement de la dette de la République Togolaise étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse.

Les observateurs à cette réunion étaient les représentants du Gouvernement de la Fédération de Russie ainsi que du FMI, de l'AID, de la Banque Africaine de Développement (BAD) et du Secrétariat de la CNUCED.

La délégation de la République Togolaise était conduite par Monsieur Adji Otèth AYASSOR, Ministre de l'Économie et des Finances. La réunion était présidée par Monsieur Rémy RIOUX, Vice-Président du Club de Paris, Sous-Directeur à la Direction Générale du Trésor au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie français.

### **Notes techniques**

1. Le programme économique de la République Togolaise est appuyé par un arrangement au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) approuvé en 2008.

2. La dette extérieure publique totale de la République Togolaise était d'environ 1 748 millions de dollars en valeur nominale fin septembre 2010 (source : rapports FMI et AID). A la même date, la dette extérieure publique de la République Togolaise due aux créanciers du Club de Paris était d'environ 639 millions de dollars (source : Club de Paris).

3. Les prêts de l'Union européenne administrés par l'AID sont inclus dans ce traitement.